

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois mars deux mil vingt-six, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge
Excusé : Damien Lamboley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 26 février 2026

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Absences

Service technique : suite à l'absence des deux agents sur la période du 23 février au 6 mars 2026, un prestataire intervient deux jours par semaine.

Restaurant scolaire : en raison de la prolongation de l'absence jusqu'au 11 avril 2026, nous continuons de faire appel à Chessy restauration pour la livraison des repas

Agence postale/ pause méridienne : pour la période du 23 février au 6 mars 2026, l'agence postale est ouverte les lundis et vendredis matin et les instances sont disponibles en mairie le reste du temps. Violène Darbon assure le ménage de la cantine après le service. Mme DEPARDON Chloé a été recrutée depuis le 24 février 2026 sur le temps de surveillance et de service.

Divers

1. Projet centre aéré

Suite à la dernière réunion de la commission, la commune du Perréon ne souhaite pas poursuivre son implication dans ce projet.

La procédure administrative pour la création d'un accueil collectif de mineurs :

- saisine du Comité Social Territorial du Centre de Gestion
- délibération décidant de la création du service public et de son organisation
- délibération adoptant le règlement intérieur du service
- délibération décidant des tarifs applicables

Rencontre avec la CAF : la demande d'agrément doit être faite auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour les locaux ainsi que la PMI pour l'accueil des enfants de 3 à 6 ans. L'agrément doit ensuite être transmis à la CAF qui apporte une aide de 0.60 € / heure réalisée par enfant + un bonus territoire de 0.30 € grâce à la signature de la Convention Territoriale Globale. L'aide est soumise à l'application d'une grille tarifaire différenciée avec 5

niveaux en fonction du quotient familial. Un projet pédagogique et un projet éducatif doivent être élaborés.

Suite à la réunion avec la directrice du centre de loisirs de St Etienne la Varenne, celle-ci a diffusé une annonce à son réseau concernant notre recherche d'un directeur qui doit être titulaire d'un BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou équivalent. La principale difficulté est le recrutement pour ce poste.

Si nous n'arrivons pas à aboutir dans ce projet, une réflexion sera à mener sur l'ensemble du périscolaire pour pouvoir proposer des emplois plus attractifs.

Un questionnaire devra être adressé aux familles afin de s'assurer que le fonctionnement prévu à savoir inscription à la semaine pour des journées complètes ainsi que les tarifs appliqués correspondent aux besoins des familles.

II. FINANCES

1 Vote du compte financier unique 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant la présentation des éléments suivants

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	1 310 799.19 €	1 310 799.19 €	1 536 831.49 €	1 536 831.49 €
Réalisé	889 875.21 €	917 693.26 €	948 295.24 €	1 014 053.83 €
Résultat 2025	27 818.05 €		65 758.59 €	
Résultat 2024	435 091.33 €		- 462 579.34 €	
Résultat de clôture	462 909.38 €		- 396 820.75 €	
Résultat final 2025	66 088.63 €			

Monsieur Le Maire s'étant retiré, Madame Geneviève FOLEY fait approuver le compte financier unique 2025. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte financier unique 2025
- donne pouvoir à Mr Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Etat annuel des indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Mr le Maire présente l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2025 au BP 2026

Résultat de fonctionnement

Report en fonctionnement R 002	134 523.18 €
---------------------------------------	---------------------

Résultat d'investissement

Report en investissement R 001	- 396 820.75 €
---------------------------------------	-----------------------

Affectation en réserve

Besoin de financement cpt 1068	328 386.20 €
---------------------------------------	---------------------

Le conseil municipal vote l'affectation des résultats à l'unanimité.

4 Budget primitif 2026

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon le montant ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 021 695.10 €	1 021 695.10 €
Investissement	708 290.59 €	708 290.59 €
Total	1 729 985.69 €	1 729 985.69 €

Le conseil municipal approuve l'utilisation de la fongibilité des crédits en 2026, à hauteur de 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement et 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

Le conseil municipal vote le budget 2026 à l'unanimité.

5 Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur Le Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B *sexies* du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il précise que le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Au vu des recettes prévues, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 15.59 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.67 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

Alain Arnaud informe que les plans d'évacuation pour l'extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire étaient prévus dans le marché et ont été installés. Ceux-ci sont destinés aux personnes présentes dans les locaux pour effectuer, en cas de besoin, une évacuation ordonnée, rapide et sécurisée grâce à l'indication des itinéraires d'évacuation en tout point des bâtiments. L'établissement du plan d'intervention a été validé auprès de Desautel. Ce document est destiné à guider les équipes de services de secours lors de situations d'urgence (incendie). Il fournit des informations précises sur l'emplacement des équipements de sécurité comme les extincteurs.

IV. COMMUNICATION/TOURISME

Rapporteur : Laurence RENOUX, adjointe à la communication et au tourisme

1. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin mars pour les manifestations allant d'avril à juin. Une remarque concernant les sacs de tri et les bacs à ordures ménagères est proposée.

2. Communes aux Noms Burlesques

La rencontre 2026 se déroulera du 11 au 12 juillet 2026 à Simplé en Mayenne. A ce jour, les membres du conseil municipal ne sont pas intéressés pour participer à cet évènement.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Travaux de mise en séparatif

La rue Claude Brailon est terminée. Une voûte a été découverte dans le mur de soutènement de la route, une consolidation avec un mur en béton a été nécessaire. La rue du Vieux Bourg a débuté. Cette première phase devrait durer jusqu'à mi-avril puis la 2^{ème} phase commencera dans la rue du Château.

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, les chambres composites installées par Orange sont en train de s'affaisser sur la partie haute de la route de la Cime. Nous reprendrons contact avec le technicien pour remédier à ce problème.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC069257260001 – AE 156 – 930 rue de Blacé - DURNERIN Thomas

Transformation grange en habitation - Le conseil émet un avis favorable

2. Déclarations préalables

DP069257260003 – AI 37 – 37 allée de Châtel – NIVESSE Marc

Installation 18 panneaux photovoltaïques – Le conseil émet un avis favorable

DP069257260004 – AM 66 – 336 Rue de la Maison Jaune – BERQUET Georges

Changement 2 fenêtres + 1 porte fenêtre – Acceptée le 12 février 2026

DP069257260005 – AO 302 – 1658 Rue Jean Thomas – LORRIN Bertrand

Modification d'ouvertures – Acceptée le 20 février 2026

DP069257260006 – AE 406 - 75 rue du Chardon - DURNERIN Thomas

Modification d'ouvertures + menuiseries + démolition - *Le conseil émet un avis favorable*

DP069257260007 – AO 254 et 227 – 18 rue du Jean Thomas - COELHO Marine

Transformation garage en habitation + piscine + clôture + réfection de façade + changement menuiseries - Questionnement sur la destination du bâtiment d'origine et la possibilité de création de logement

3. CERTIFICATS D'URBANISME

CU0692572600002 – AI 298 et 303 – 4 impasse du Verger

CU0692572600003 – Fouilloud, Haut de Chatel, Montmorandy et Rochefolle

CU0692572600004 – CA 102 et 464 – 167 route du Chavel

CU0692572600005 – AN 385 – Noyaret

Environnement

Rapporteur : Laurence RENOUX, adjointe à la communication et au tourisme

1. Journée de l'environnement

Le rendez-vous est fixé au samedi 21 mars 2026 à 8h30 en mairie. Nous communiquerons auprès des associations, de l'école et des membres du conseil municipal des jeunes.

VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. SMIECB

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 17 février 2026

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Tyrolienne : afin de répondre aux normes, un décaissement a été nécessaire pour avoir une épaisseur de 30 cm de gravier. La remise en place du câble sera effectuée prochainement.
- Jean-Claude Desbat signale que certains points de ménage de la salle des fêtes doivent être revus : local poubelle, plinthes de la salle, inox de la partie bar.
- Rappel des tours de rôle pour les élections municipales du 15 mars
- Alain Arnaud a pris contact avec les forains pour remettre des manèges à l'occasion de la vogue. Ils ne sont pas disponibles le deuxième week-end de juillet mais ils pourraient le week-end suivant. Il convient de vérifier avec les communes alentours et de voir avec les jeunes pour l'organisation.
- Mr Le maire adresse ses remerciements à l'équipe pour le travail accompli au cours de ce mandat

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 20.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence
Secrétaire de séance